



Entrée en vigueur de la Politique sur les placements et investissements

Suite à la consultation publique qui s'est déroulée du 11 au 29 mars 2019, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan annonce l'entrée en vigueur de la Politique sur les placements et investissements. L'adoption de cette politique s'est faite lors d'une réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) le 16 avril 2019. La date d'entrée en vigueur est le 16 avril 2019.

Rappelons que cette nouvelle politique s'inscrit dans le cadre des éléments de mise en œuvre de la Loi sur l'administration financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Faits saillants de la Politique sur les placements et investissements	
Consultation de la population	<ul style="list-style-type: none">Mise en place d'un processus de consultation de la population, consistant en l'ouverture d'un registre que les Pekuakamiulnuatsh peuvent signer pour demander la tenue d'un référendum (500 signatures requises), lors de demandes d'investissement nécessitant un apport en capital d'un million de dollars et plus ou combinant un apport en capital et un emprunt de dix millions de dollars et plus, à l'exception des cas suivants :<ul style="list-style-type: none">urgence d'agir afin de remédier à un cas de force majeure,projet lié aux routes ou aux services publics,projet de nature stratégique.
Fonds autonomes	<ul style="list-style-type: none">Intégration de règles déjà existantes depuis plusieurs années concernant la gestion des Fonds autonomes;Instauration de plafonds et de certaines modifications à la répartition des divers fonds constituant les Fonds autonomes de la Première Nation;Création d'un nouveau fonds constitué de revenus autonomes libres une fois que les plafonds de l'ensemble des fonds sont atteints;Lorsque les plafonds de l'ensemble des fonds sont atteints, déduction de 3 % des revenus autonomes libres pour les affecter au fonds Générations futures.
Placements	<ul style="list-style-type: none">Modalités applicables aux placements de la Première Nation, notamment une garantie totale du capital investi;Placements prohibés dans une entreprise exploitant les enfants ou dans une société ou entreprise d'exploration et de production de pétrole.

La politique ainsi que le rapport de la consultation publique sont disponibles aux bureaux de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh et sur le site Web www.mashteuiatsh.ca.

Les personnes qui ont des questions ou qui désirent avoir des précisions peuvent joindre :

Économie, emploi et partenariats stratégiques
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 1203
Courriel : eeeps@mashteuiatsh.ca

AFFICHÉ LE 23 AVRIL 2019